PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2026-2027

NOM DE L'INSTITUTION : **Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)**

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

date de la version : 6/11/2026

No.[1]	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ		SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
													T1			T2			T3			T4		
													Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Achat de carburant	Achat de carburant et coupon	**TF**	280	18,630,000.00	F	GRGR	Nov. 26	Déc. 26	NON	P-au-P	10 mois			5,160,000.0	1,050,000.0	2,055,000.0	1,050,000.0	2,055,000.0	1,050,000.0	2,055,000.0	1,050,000.0	2,055,000.0	1,050,000.0
02	Acquisition de quatre (4) véhicules		**TF**	280	28,000,000.00	F	AORN	Déc. 26	Fév. 27	OUI	P-au-P	5 mois						28,000,000.00						

[1] Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré[2] : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIP



Michelin JUSTABLE, Av.
Directeur Général

[2] Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.